

Les Artistes Associés de PONT-AUDEMER

TOUS LES 2 ANS MARCHE DE L'ART- MASC'ART 3 JUILLET 2011 13^{ème} Marché de l'Art



Préambule

Dans le cadre des festivités d'été « Les Mascarets », les Artistes Associés de Pont-Audemer organisent la treizième édition du Marché de l'Art encore également appelé « Masc'Art ».

Sous l'égide de la Ville de Pont-Audemer, cette exposition bénéficie d'une large campagne médiatique et de promotion au travers de la presse écrite, de la télévision régionale, de la radio et de l'Internet.

Cette manifestation aura lieu le **dimanche 3 Juillet 2011** de **10 heures** à **19 heures** sur les quais de la Risle .



-1- Règlement

Le Marché de l'Art accueille uniquement des œuvres originales de qualité (pas de copie) concernant **la peinture, l'aquarelle, le pastel, le dessin, la photo, la sculpture et la gravure.**

La présentation et la vente des œuvres ne peuvent se faire qu'en présence de l'artiste lui-même ce qui exclut tout revendeur . **Les participants pourront exposer autant d'œuvres qu'ils désirent, compte tenu bien sûr du volume d'exposition (Tonnelle blanche).**

Pour sa treizième édition, il sera accueilli un petit village d'Artisanat d'ART créatif, une douzaine d'exposants seront choisis, et installés place Maubert.

En raison du succès croissant de cette manifestation et du nombre d'emplacements limité (130 maximum), les Artistes Associés demandent aux nouveaux artistes d'envoyer rapidement **trois** documents visuels (photos, photocopies, photos numériques sur le net, extrait press-book) qui seront étudiés par un comité de sélection. Les Artistes Associés se réservent le droit de refuser tout artiste dont les œuvres ne correspondraient pas à l'esprit du treizième Marché de l'Art.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'après réception du coupon-réponse auquel sera joint le chèque de règlement de votre participation, vous recevrez alors un avis d'acceptation. En cas de rejet de votre candidature par le comité de sélection, le chèque vous serait retourné avec l'avis du refus.

Chaque exposant devra être titulaire d'une assurance « responsabilité civile » qu'il indiquera sur la fiche d'inscription jointe (numéro et organisme) . En cas de vol ou de détérioration des œuvres, la responsabilité de l'Association Artistes Associés ne saurait être engagée.

En cas d'annulation du Marché de l'Art pour cas de « force majeure », les Artistes Associés ne seront pas tenus pour responsables.



-2- Concours primé :

En plus de l'exposition de vos œuvres, vous pourrez participer à un **concours primé**.

Des jurys apprécieront vos œuvres, pour l'ensemble de votre exposition dans une technique donnée.

Les artistes seront donc récompensés pour l'ensemble de leur présentation dans l'une des techniques désignées par les prix ci-dessous répertoriés :

Le prix de la Ville de Pont-Audemer: **(2009: 700€) SCULPTURE et MODELAGE**

Le 1^{er} Prix du Conseil Général de l'Eure: **(2009: 500€) ŒUVRES SUR PAPIER**

Le 2^{ème} prix du Conseil général de l'Eure: **(2009: 500 €) HUILE, ACRYLIQUE et TECHNIQUES MIXTES**

Prix des Sponsors : **(2009: 250€) PHOTOGRAPHIE**

Prix de l'Association : COUP de CŒUR : **(250€) ARTISANAT D'ART CREATIF**

Le montant des prix exacts pour 2011 sera annoncé ultérieurement

Les artistes récompensés seront hors concours pour le Marché de l'Art suivant.

Les jurys passeront entre 10h30 et midi.

Les Artistes Associés *de PONT-AUDEMER*

La remise des prix aura lieu sous la présidence de la Ville de Pont-Audemer, à la Mairie ; presse écrite, radio et télévision y seront conviées.



-3- Organisation

Pour assurer une unité visuelle de l'espace d'exposition, les artistes devront s'installer **OBLIGATOIREMENT** sous une **TONNELLE BLANCHE** (de 3 mètres par 3). Les artistes possédant déjà une tonnelle ne verseront que le coût d'inscription. Pour ceux qui n'en possèdent pas, l'association en propose une au prix coûtant de 22 €, elle restera la propriété de l'exposant.

Les artistes désireux d'avoir leurs tonnelles regroupées le préciseront sur le bulletin d'inscription.

Si deux ou trois artistes s'installent sous une seule tonnelle, chacun s'acquitte de son inscription.

Il est rappelé que la structure des tonnelles ne permet pas d'y accrocher des charges lourdes. Prévoir tables, tréteaux, grilles, chevalets et haubans...plastiques de protection pour les œuvres sur papier en cas de pluie.

ACCUEIL, remise des tonnelles, dossier et no d'emplacement le **dimanche 3 Juillet 2011 à partir de 7 H 30** devant la Mairie de Pont-Audemer.



-4- Inscription

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en envoyant le bulletin joint et un chèque de 15 € ou 37 € à l'ordre des Artites Associés de Pont Audemer. **Les numéros d'emplacements vous seront notifiés à l'accueil dès votre arrivée.**

Clôture de l'inscription au 130 ème artiste, ou au plus tard le 15 juin, passé ce délai, l'artiste ne pourra figurer sur le catalogue.

Montant de l'inscription : 15€

Coût de la tonnelle : 22€



-5- Animation

Un atelier d'art sera organisé pour les jeunes.



-6- Information

*Manifestation organisée par **Les Artistes Associés de Pont-Audemer**

ORGANISATION - CONTACT : Marie-Thérèse DUSOEWOR
COURRIER

446, chemin des Bruyères Gosses
27560 Epreville en Lieuvin

* par téléphone : 02 32 45 43 45 ou 02 76 90 43 45 mobile : 06 81 86 52 84

*Par courriel : marchedelart27500@aliceadsl.fr

*Le règlement avec photos est disponible sur le site de la Ville de Pont-Audemer, pour aller sur le site: <http://www.ville-pont-audemer.fr/culture/artistes.php> puis le lien pour le Marché de l'Art, le règlement et le bulletin d'inscription.

Pour des raisons d'organisation, nous refusons un grand nombre d'artistes qui seraient heureux de participer : Aussi, les Artistes absents, non excusés, seront exclus pour le Marché de l'Art suivant.

Passé le 1^{er} juin toute annulation ne pourra être remboursée du montant de l'inscription.

